

## Répondre aux Besoins Educatifs Particuliers

Si votre enfant a des difficultés, pendant l'année scolaire, vous pouvez prétendre à :

maladie chronique	handicap	troubles des apprentissages	difficultés scolaires
<b>PAI</b>	<b>PPS</b>	<b>PAP</b>	<b>PPRE</b>
<i>Projet d'Accueil Individualisé</i>	<i>Projet Personnalisé de Scolarisation</i>	<i>Plan d'accompagnement Personnalisé</i>	<i>Programme Personnalisé de Réussite Educative</i>
Pathologie chronique, intolérances alimentaires, allergies...	Troubles de santé avec handicap	Aménagements pédagogiques pour les élèves qui ont des troubles durables des apprentissages (dyslexie, dysphasie, compétences, troubles du langage...)	Obligatoire pour les pédagogiques pour des redoublants. L'objectif est la maîtrise des compétences.
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Traitement médical</li> <li>➤ Aménagement de la scolarité</li> <li>➤ Protocole d'urgence</li> <li>➤ Aménagements d'épreuves aux examens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aménagements et adaptations pédagogiques</li> <li>➤ Aide humaine</li> <li>➤ Matériels pédagogiques adaptés</li> <li>➤ Aménagements d'épreuves aux examens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aménagements et adaptations pédagogiques</li> <li>➤ Aménagements d'épreuves aux examens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées</li> </ul>
<b>COMMENT</b>	<b>COMMENT</b>	<b>COMMENT</b>	<b>COMMENT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande est faite par la famille à partir des besoins thérapeutiques de l'élève.</li> <li>• Le PAI est rédigé par le médecin scolaire et l'infirmière scolaire aide à sa mise en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La famille saisit la MDPH</li> <li>• Le PPS est élaboré avec l'aide du référent de scolarité.</li> <li>• La famille doit en informer l'établissement en début de scolarité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A la demande de la famille ou de l'équipe pédagogique.</li> <li>• Le PAP est élaboré par l'équipe pédagogique sur les conseils du médecin scolaire qui valide le PAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'initiative de l'équipe pédagogique</li> <li>• Le PPRE organise les apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève.</li> <li>• Il est soumis à la famille avant mise en œuvre.</li> </ul>
<b>Votre interlocuteur au Lycée</b>	<b>Votre interlocuteur au Lycée</b>	<b>Votre interlocuteur au Lycée</b>	<b>Votre interlocuteur au Lycée</b>
L'Infirmière Scolaire	L'Infirmière Scolaire Le référent de Scolarité	Le Professeur Principal	Le Professeur Principal

Attention pour les examens, il faudra vous connecter à l'application AMEX pour l'aménagement d'épreuves (CAP, BEP, BAC)  
(voir secrétariat de direction)

Je soussigné M ou Mme .....  
Parent(s) de l'élève ..... scolarisé(e) en classe de .....

- Ne souhaite pas prétendre à la mise en place d'un programme
- Souhaite prétendre à la mise en place d'un :

PAI                       PPS                       PAP                       PPRE

Fait à ..... le .....

Signature